REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'ISERE

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LAFFREY

SEANCE DU 10 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze et le dix juin à vingt-heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Laffrey, régulièrement convoqué le trois juin s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Madame Hélène Perrin.

<u>Date de convocation</u> : 03/06/2014. Membres du Conseil municipal : 11.

<u>Présents</u>: Madame Hélène Perrin – Monsieur Patrick Boujet – Monsieur Sylvain Melmoux – Monsieur Christian Pappini – Madame Valérie Ponsard – Madame Anne Mazzoli – Monsieur Fabrice Lenoir – Monsieur Olivier Lopez - Madame Valérie Paolasso.

<u>Absents:</u> Madame Véronique Martin (procuration à Monsieur Patrick Boujet) – Monsieur Sébastien Dumont.

Madame Valérie Paolasso a été nommée secrétaire.

Date d'affichage : 17 juin 2014.

Compte rendu

Ordre du jour

Compte rendu des décisions du maire prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération en date du 04/04/2014 par laquelle le conseil municipal de Laffrey a chargé M. le Maire, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22,

Mme le Maire rend compte des décisions qu'elle a prise dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et qui se sont traduites par :

- La décision de louer l'appartement communal situé « camping Napoléon – 38220 Laffrey » à M. Thierry Pompilio pour un loyer de 150.00 € du 01/06/2014 au 01/06/2015.

Le Conseil municipal prend acte.

27/2014 - Délibération : Embauche de personnel saisonnier.

Vu l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 sur la fonction publique territoriale, relatif au recrutement de saisonniers, non titulaires,

Considérant les besoins de la commune en personnel saisonnier pour l'exploitation du lac de Laffrey pendant la saison estivale,

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à embaucher pendant son mandat le personnel nécessaire pour remplir ces tâches. Il devra être établi un contrat de travail pour chaque personne embauchée.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

28/2014 - Délibération : Recrutement sous le régime des contrats aidés.

Madame le Maire expose que pour embaucher des agents sous le régime des contrats aidés l'autorisation du Conseil municipal est nécessaire.

Elle rappelle que les contrats aidés sont destinés aux publics les plus éloignés du marché du travail. Ce sont des contrats spécifiques pour lesquels l'embauche et l'accompagnement est encadrée et appuyée financièrement par l'Etat.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée autorise Madame le Maire pendant la durée de son mandat, en fonction des besoins, à entreprendre les démarches requises à la conclusion des contrats aidés et à signer ces derniers.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

<u>29/2014 - Délibération : Autorisation d'encaisser les chèques de remboursement et de régularisation comptable.</u>

Madame le Maire propose, en vue de la simplification des procédures administratives, que le Conseil l'autorise à encaisser les chèques de remboursement à la commune de Laffrey et les chèques émis dans le cadre de régularisations comptables. Ceci pour éviter au Conseil d'avoir à délibérer systématiquement sur chaque chèque reçu en Mairie.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide d'autoriser l'encaissement des chèques tels que décrits ci-dessus

Cette délibération est votée à l'unanimité.

<u>30/2014 - Délibération : Réclamations de facturation d'eau et assainissement.</u>

Madame le Maire rappelle la délibération du Conseil municipal du 09 décembre 2013 concernant les réclamations de facturation d'eau et d'assainissement :

Pour les consommation d'eau et d'assainissement d'Agnès Di Bartoloméo, Lucienne Chambat, Nathalie Chanet, Frédéric Drummond, Christine Carbonnier, François Fluchaire, Philippe Guignier, Michel Durand, Christian Guitton, les régularisations ont été validées et ont fait l'objet des réctifications n°1 à 5 et du rôle complémentaire n°1.

Pour les consommations d'assainissement de Ms Alain Benacchio et Georges Richard Defaite (indûment facturés alors qu'ils n'étaient pas raccordés au réseau public d'assainissemen), le Conseil avait décidé qu'il appartenait au SIALLP de délibérer sur ce dossier, compte tenu de la compétence d'assainissement déléguée par la commune au syndicat.

Le SIALLP a délibéré ensuite en séance du 25/01/2014 et il a proposé que :
Pour les régularisations de factures suite aux réclamations sur les volumes consommés sur la période 2012/2013 (rectifications n°1 à 5 et rôle complémentaire n°1), dans la mesure où, comptablement, les sommes dues aux redevables ont été encaissées par la commune de Laffrey, celle-ci procède également au remboursement des usagers.

En contrepartie, un remboursement de 602.73 € sur la base de 333 m3 consommés au taux de 1.81 €/le m3 de volume d'assainissement sera versé par le SIALLP à la commune de Laffrey.

Ensuite le Conseil municipal s'est réuni le 17/03/2014 et a reporté le délibéré sur les consommations d'assainissement de Ms Alain Benacchio et Georges Richard Defaite dans l'attente du calcul exacte de la somme à rembourser :

Concernant M. Georges-Richard Defaite: Branchement n°3260 – compteur n°E08/A177610J: Il est domicilié lieu-dit Les Allards où les habitants ne sont pas raccordés au réseau d'assainissement collectif. Or l'usager a été facturé pour la collecte et le traitement des eaux usées pour un montant de 138.25 €. Il demande que cette somme ne lui soit pas facturée puisqu'il n'est pas raccordé au réseau d'assainissement collectif.

Concernant M. Alain Benachio: **Branchement n°4260 – compteur n°09AA093354**:

Le bâtiment de l'ancienne poste à l'entrée sud n'a été raccordé au réseau public d'assainissement qu'en 2013. Les années précédentes, les rejets, à la sortie de la fosse septique étaient faits dans le ruisseau. Or l'usager a néanmoins payé la partie assainissement dans sa facture d'eau les années précédentes et il demande à être remboursé des sommes versées indûment alors que le bâtiment n'était pas branché au tout à l'égout. D'après les factures de 2009 à 2013, il a effectivement réglé l'assainissement sans être raccordé au réseau.

Il était proposé au CM de Laffrey de décembre 2013 de lui rembourser, sur la base de la prescription quadriennale, les sommes versées au titre du raccordement au réseau d'assainissement sur la période 2009/2010 à 2012/2013.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

-d'accepter le remboursement du SIALLP pour un montant de 602.73 € suite aux régularisations objet des rectifications 1 à 5 et du rôle complémentaire n°1.

-de rembourser à M. Georges-Richard Defaite la somme de 138.50 € correspondant au volume d'assainissement indûment facturé (prime fixe assainissement 18.79 € +(66m3*1.81€/m3 d'assainissement) =138.25 €).

-de rembourser M. Alain Benacchio sur la base de la prescription quadriennale soit les périodes de consommation 2009/2010 à 2012/2013 pour un montant total de 766.61 € (tableau ci-joint).

Cette délibération est votée à l'unanimité.

31/2014 - Délibération modificative d'ouverture de crédits n°1 - Budget général M14-2014.

Mme le Maire expose que suite à un dysfonctionnement matériel au niveau informatique, le budget de la commune (M14) n'a pas repris des écritures initialement prévues en section d'investissement :

- -Les restes à réaliser 2013 en dépenses (16 453.15 €)
- -Les restes à réaliser 2013 en recettes (27 661.50 €),
- -Le solde d'investissement 2013 reporté en recettes d'investissement (28 902.36 €).
- -Les nouveaux crédits à inscrire en dépenses à l'article 2315 Immobilisations en cours pour un montant de 40 110.71 €.

Pour la sincérité du budget, il est nécessaire de voter une délibération modificative qui se présente comme suit :

Désignation Imputation budgétaire	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D2315 : Immos en cours	ouvoito	40 110.71 €
–inst. techn. D2315 : Immos en cours		16 453.15 €
-inst. techn. RAR		
R 1323 : Subv. Départ		27 661.50 €
R 001 : Solde d'invest. reporté		28 902.36 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'ouverture des crédits décrite ci-dessus.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

<u>32/2014 - Délibération : Constitution de la Commission communale des impôts directs.</u>

Mme le Maire expose que l'article 1650 du code général des impôts dispose que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux. Aussi convient-il à la suite des récentes élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dans la commune de Laffrey.

Une liste de présentation comportant douze noms pour les titulaires et douze noms pour les suppléants doit être dressée par le Conseil municipal, et adressée à la Direction des services fiscaux de l'Isère qui désignera parmi les vingt-quatre noms les six commissaires titulaires et les six commissaires suppléants, la présidence étant assurée par le Maire.

Après délibération, le Conseil municipal décide de valider la liste ci-jointe

Cette délibération est votée à l'unanimité.

33/2014 - Délibération : Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense.

Madame le Maire donne lecture du courrier du Cabinet du Préfet en date du 23/04/2014qui rappelle notamment que depuis 2001, année de la mise en œuvre du programme de professionnalisation des armées et de suspension de la conscription, chaque conseil municipal a la possibilité de désigner en son sein un correspondant défense.

Après délibération, le Conseil municipal décide de désigner :

-Monsieur Sylvain Melmoux.

Cette délibération est votée à 9 voix Pour et Une Abstention.

34/2014 - Délibération de soutien financier du 93^{ème} Régiment d'artillerie de montagne dans le cadre de la journée de solidarité du 26/06/2014 pour les soldats blessés en opération.

Madame le Maire donne lecture du courrier en date du 08/04/2014 adressé par le 93ème Régiment d'artillerie de Montagne. Celui-ci organise le 25/06/2014 une « montée de l'Alpe d'Huez » destinée aux amateurs de course à pied et de cyclotourisme.

Les bénéfices seront reversés à l'association Terre Fraternité dont l'objectif est d'améliorer le quotidien des soldats blessés en opération, de soutenir les proches et de pérenniser la prise en charge des familles endeuillées.

Le 93^{ème} Régiment demande le soutien financier de la commune pour organiser cette journée de solidarité du 26/06/2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder un soutien financier d'un montant de 80.00 € à l'activité décrite ci-dessus.

Cette délibération est votée par 5 voix Pour – 2 voix Contre – 3 Abstentions.

35/2014 - Délibération : Demandes d'autorisation du Comité des Fêtes de Laffrey.

Madame le Maire expose les demandes d'autorisation du Comité des Fêtes de Laffrey pour :

- Poser une banderole au travers de la RN85 à hauteur des feux tricolores afin d'informer des diverses manifestations organisées.
- Utiliser le local situé au sous-sol du bâtiment de l'Ancienne Poste afin d'y entreposer le matériel du Comité actuellement dispersé un peu partout sur la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son autorisation pour ces deux demandes du Comité des Fêtes décrites ci-dessus.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

<u>36/2014 - Délibération : Demandes de subvention 2014 des associations de Laffrey.</u>

Madame le Maire informe que les associations ci-dessous présentent un intérêt local et ont fourni leur bilan financier 2013.

Elle communique à l'assemblée leurs demandes de subvention pour 2014.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Club des Frédeyards :

Subvention attribuée en 2013 : 200.00 €.

Subvention 2014 : 150.00 €. Vote : 10 voix Pour.

❖ Association Communale de Chasse Agrée :

Subvention attribuée en 2013 : 200.00 €

Subvention 2014 : 150.00 €.- Vote : 10 voix Pour.

Sou des écoles du Regroupement Pédagogique de Laffrey.

Subvention attribuée en 2013 : 200.00 €

Subvention 2014 : 420.00 €. Vote : 10 voix Pour.

❖ Association Laffrey Développement Route Napoléon :

Subvention attribuée en 2013 : 200.00 €

Subvention 2014 :420.00 €. - Vote : 10 voix Pour.

❖ Comité des Fêtes de Laffrey :

Subvention attribuée en 2013 : 0.

Subvention 2014 : 420.00 €. - Vote : 10 voix Pour.

37/2014 - Délibération : Demandes de subventions 2014 par les associations extérieures à la commune de Laffrey.

Il est rappelé au préalable que le versement d'une subvention par une collectivité territoriale doit répondre à un intérêt public local c'est-à-dire que l'action de l'association doit avoir un caractère bénéfique pour les habitants ou le territoire de la collectivité qui subventionne ; une collectivité peut subventionner une association dont le siège est situé hors de son ressort, dès lors que l'organisme subventionné agit dans la commune.

Madame le Maire informe l'assemblée des demandes de subventions 2014 par les associations extérieures à Laffrey. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Association Nationale des Elus pour la Route Napoléon (ANERN) :

Subvention attribuée en 2013 : 100.00 €.

Subvention 2014 : 100.00 €. Nombre de voix : 10 voix Pour.

Restaurants et Relais du Cœur de l'Isère :

Subvention attribuée en 2013 : 100.00 €

Subvention 2014 : 100.00 €. Nombre de voix : 10 voix Pour.

Locomotive (aide aux enfants atteints de leucémie et de cancers) :

Subvention attribuée en 2013 : 60.00 €

Subvention 2014 : 60.00 €. Nombre de voix : 10 voix Pour.

ADMR de la Matheysine (aide à domicile)

Subvention attribuée en 2013 : 100 €

Subvention 2014 : 100.00 € Nombre de voix : 10 voix Pour.

38/2014 - Délibération : Adhésions 2014.

Madame le Maire informe l'Assemblée des propositions d'adhésions faites à la commune ci-dessous :

Institut des Risques Majeurs (IRMa):

La commune y adhère depuis 2006 (montant de l'adhésion annuelle: 40.00 €). Madame le Maire donne lecture de la demande d'adhésion de l'IRMa pour l'exercice 2014. La mission de cette association est de promouvoir l'information, l'éducation et la formation sur les risques majeurs et d'aider les communes dans leurs obligations en matière de prévention des risques comme l'élaboration obligatoire et la mise à jour d'un plan communal de sauvegarde ; notamment ils paramètrent un logiciel qui permet la diffusion d'une alerte dans tout cas extrême.

Madame le Maire expose le bulletin d'adhésion de l'IRMa de Grenoble pour 2014. L'adhésion simple est d'un montant de 40.00 € pour les communes de moins de 2 000 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adhérer à l'IRMa pour l'exercice 2014 et pour un coût d'adhésion de 40.00 €.

Vote: 10 voix Pour.

Association Pôle touristique Matheysine Pays de Corps Valbonnais :

Mme le Maire expose la proposition d'adhésion de l'association pour un montant annuel de 50.00 € et qui a pour objectif la promotion du tourisme sur le territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adhérer à l'IRMa pour l'exercice 2014 et pour un coût d'adhésion de 50.00 €.

Vote: 10 voix Pour.

39/2014 - Délibération : Désignation d'un délégué de la commune auprès du Comité de rivière Romanche - SACO.

Madame le Maire informe l'Assemblée de l'arrêté inter-préfectoral n°2008-10294 portant constitution du Comité de rivière Romanche.

Elle rappelle la délibération de Laffrey en date du 01/012/2008 autorisant le conventionnement de partenariat entre la commune et le SACO dans le cadre du Contrat de rivière Romanche.

Celui-ci rassemble les collectivités territoriales, les usagers et les services de l'Etat concernés sur le bassin versant de la Romanche.

En 2007, le SACO (syndicat d'assainissement du canton de l'Oisans) est devenu structure porteuse du Contrat de Rivière en adaptant ses statuts et en recrutant un chargé de mission pour le contrat de rivière Romanche.

Le 27/02/2012, le Comité a approuvé son contrat de rivière qui prévoit plus de 100m€ d'investissements consacrés à la Romanche et ses affluents entre 2012 et 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne un délégué titulaire :

-Monsieur Sylvain Melmoux.

Cette délibération est votée à 9 voix Pour – 1 Abstention.

40/2014 - Délibération : Activité nautique – Demande d'emplacement sur le lac de Laffrey pour la pratique du « Walking Ball ».

Madame le Maire donne lecture du courrier en date du 09/05/2014 présentant l'activité nautique « Walking Ball » et la demande d'emplacement sur le lac de Laffrey pour la pratiquer à destination des enfants et des adultes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de refuser un emplacement sur le lac de Laffrey pour l'exercice de l'activité décrite ci-dessus.

Cette délibération est votée à 9 voix Contre et 1 Abstention.

<u>41/2014 - Délibération : Activité de vente de burgers ambulante – Demande d'autorisation de stationnement.</u>

Madame le Maire donne lecture du courrier reçu en mairie le 16/04/2014 demandant l'autorisation de stationner sur le terrain d'Air Park de juin à septembre pour la vente de burgers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide refuser l'autorisation de stationner sur le terrain d'Air Park pour l'activité décrite ci-dessus.

Cette délibération est votée à 5 voix Contre - 5 Abstention - 0 Pour.

Divers

-<u>Ouverture d'un paintball</u>, sous réserve d'un avenant au bail pour réévaluer le loyer : 8 voix Pour – 2 Abstentions – 0 Contre.

-Intervention de Monsieur Bertsch pour Laffrey Développement : attente d'une réunion entre décideurs début Juillet.

Séance du 10 juin 2014

Compte rendu des décisions du maire prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

27/2014 - Délibération : Embauche de personnel saisonnier.

28/2014 - Délibération : Recrutement sous le régime des contrats aidés.

- <u>29/2014 Délibération : Autorisation d'encaisser les chèques de</u> remboursement et de régularisation comptable.
- <u>30/2014 Délibération : Réclamations de facturation d'eau et</u> assainissement.
- 31/2014 Délibération modificative d'ouverture de crédits n°1 Budget général M14-2014.
- 32/2014 Délibération : Constitution de la Commission communale des impôts directs.
- 33/2014 Délibération : Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense.
- 34/2014 Délibération de soutien financier du 93^{ème} Régiment d'artillerie de montagne dans le cadre de la journée de solidarité du 26/06/2014 pour les soldats blessés en opération.
- 35/2014 Délibération : Demandes d'autorisation du Comité des Fêtes de Laffrey.
- 36/2014 Délibération : Demandes de subvention 2014 des associations de Laffrey.
- <u>37/2014 Délibération : Demandes de subventions 2014 par les</u> associations extérieures à la commune de Laffrey.
 - 38/2014 Délibération : Adhésions 2014.
- 39/2014 Délibération : Désignation d'un délégué de la commune auprès du Comité de rivière Romanche SACO.
- 40/2014 Délibération : Activité nautique Demande d'emplacement sur le lac de Laffrey pour la pratique du « Walking Ball ».
- <u>41/2014 Délibération : Activité de vente de burgers ambulante –</u> Demande d'autorisation de stationnement.

ELUS	SIGNATURE
Hélène Perrin	<u>Présente</u>
Patrick Boujet	<u>Présent</u>
Sylvain Melmoux	<u>Présent</u>
Olivier Lopez	Présent
Sébastien Dumont	Absent
Valérie Paolasso	Présente
Anne Mazzoli	<u>Présente</u>
Christian Pappini	<u>Présent</u>
Fabrice Lenoir	Présent
Valérie Ponsard	<u>Présente</u>
Véronique Martin	Absente (procuration à Patrick Boujet)